

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique
Madame MARQUET, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500880	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry VAN HULLEBUS
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation des décisions de refus d'admission au séjour, d'obligation de quitter le territoire français et d'interdiction de retour sur le territoire pour une durée de 2 ans prises par le préfet des Bouches-du-Rhône le 4/12/2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2500870	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry VAN HULLEBUS
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 9 décembre 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission au séjour et l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2500863	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry VAN HULLEBUS
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 12 décembre 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-rhône a refusé sa demande d'admission au séjour et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2500884	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry VAN HULLEBUS
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation des décisions de refus d'admission à l'asile et d'obligation de quitter le territoire français prises par le préfet des Bouches-du-Rhône le 12/12/2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2500885	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry VAN HULLEBUS
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 28 novembre 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône lui a rejeté sa demande d'asile et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	Maître FONTANA Ariane
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2500881	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry VAN HULLEBUS
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 2 janvier 2025 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K	Maître DIOUM Sidy (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

07)

DOSSIER N° 2500878

RAPPORTEUR: Monsieur Thierry VAN HULLEBUS

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 19 juillet 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.

Nom des parties

Demandeur

Madame A

Défendeur

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Représentants des parties

Maître KUHN-MASSOT Olivier

Arrêté le 02/06/2025

Le président du tribunal